

Faire une demande pour mon association

Pour organiser des événements ou même pour leur fonctionnement quotidien, les associations de Béthune ont la possibilité d'effectuer un certain nombre de démarches. Elles sont traitées par le service Vie associative.

Les associations de Béthune peuvent effectuer plusieurs démarches auprès des services de la Ville de Béthune. Ces démarches leur permettent d'obtenir un soutien logistique afin d'organiser des événements ou simplement d'organiser le fonctionnement quotidien de l'association.

Les démarches accessibles sont les suivantes :

- Mise à disposition de salles et de matériel
- Prestation de communication : création graphique, reprographie, soutien de communication pour de l'événementiel.

La mise à disposition de salles et de matériel

Pour obtenir le prêt d'une salle ou de matériel dans le cadre d'un événement, l'association organisatrice peut s'adresser au service Vie Associative soit par téléphone (03 21 63 00 00), soit en se rendant directement au Guichet unique de la Mairie (aux heures d'ouverture).

Attention le prêt de salle fera l'objet d'une signature de convention entre la Ville et l'association.



Prestation de communication

Le service Communication de la Ville de Béthune propose aux associations béthunoises un soutien pour communiquer autour de leurs événements et actualités. Cela peut passer par une création graphique, comme une simple reprographie, un communication numérique sur les réseaux sociaux ou encore la mise à disposition d'espaces de communication.

Pour en bénéficier, l'association doit être domiciliée à Béthune et remplir une demande officielle de communication.

Attention, il faut adresser la demande au moins six semaines avant la date de l'événement.

Cette fiche communication fera l'objet d'un arbitrage en interne, et peut faire l'objet d'un refus (en cas notamment de non disponibilité des espaces de communication aux dates souhaitées) ou d'un réajustement en termes de moyens réclamés. La fiche de communication est à adresser au service Vie associative de la ville de Béthune.

BETHUNE
SMART CITY

HOTEL DE VILLE
6 Place du 4 septembre
62407 Béthune cedex

HORAIRES :
Lun : 9h > 17h
Mar - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h

Tél. : 0321630000
Fax :
mairie@ville-bethune.fr